



# Assemblée communale ordinaire du 14 décembre 2010

## ► Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 20 avril 2010 (*ne sera pas lu en assemblée; est à disposition à l'administration communale à Sâles, pendant les heures d'ouverture*).
2. Budget 2011 du Foyer St-Joseph
  - a) présentation du budget de fonctionnement
  - b) rapport de la Commission financière
  - c) approbation
3. Budget communal 2011
  - a) présentation du budget de fonctionnement et d'investissement
  - b) rapport de la Commission financière
  - c) approbation
4. Plan financier 2010-2014
5. Adoption du nouveau règlement de l'épuration - **ce point est retiré de l'ordre du jour**
6. Réception des jeunes citoyens nés en 1992
7. Divers

**Présidence** M. Jean-Marc Piguet, Syndic

**Membres présents** 79 personnes présentes dont 1 sans droit de vote

**Scrutateurs** Table 1 : Sébastien Frossard (y compris table du Conseil communal)  
Table 2 : Jean-Marc Seydoux  
Table 3 : Christian Perone  
Table 4 : -

## **Mardi 14 décembre 2010, 20h00**

En préambule de cette assemblée communale, M. Jean-Marc Piguet, Syndic, formule les salutations d'usage aux citoyennes et citoyens.

L'assemblée communale a été valablement convoquée par le bulletin communal *Les Quatre font la Une*, distribué en tout-ménage officiel, par avis aux piliers publics des quatre villages de la Commune de Sâles et dans la *Feuille officielle du canton de Fribourg* N° 48 du 3 décembre 2010.

M. le Syndic prie les personnes qui ne sont pas citoyennes et citoyens de Sâles de ne pas voter. Il rappelle également que la loi sur l'exercice des droits politiques et son règlement d'application prévoient qu'il faut avoir déposé ses papiers depuis cinq jours pour pouvoir voter dans la nouvelle commune.

M. Jean-Marc Piguet invite les personnes qui désirent le bulletin secret à en faire la demande avant chaque vote.

## ► 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 20 avril 2010

Comme indiqué dans l'ordre du jour de la convocation à la présente assemblée communale, le procès-verbal de la dernière assemblée ne sera pas lu. Il était à disposition au bureau communal et sur notre site Internet ; un résumé a paru dans le bulletin communal *Les 4 font la Une*.



### **Remarques des citoyens**

M. Georges Donzallaz apporte les corrections à la phrase suivante :

*Georges Donzallaz : il faut augmenter le prix de vente du terrain de la zone artisanale.*

**Après correction : il faut augmenter le prix de vente du terrain de la zone artisanale à 120.-/m2.**

M. Georges Donzallaz apporte les corrections à la phrase suivante :

*Georges Donzallaz : les communs font vivre mon exploitation.*

**Après correction : les communs font vivre plusieurs petites exploitations de la commune.**

### **Approbation**

Le procès-verbal de l'assemblée du 20 avril 2010 est approuvé à l'unanimité avec les corrections demandées.

## **► 2. Budget 2011 du Foyer St-Joseph**

### **Présentation du budget de fonctionnement**

La parole est donnée à M. Jean-José Ruffieux pour la présentation du budget 2011 du Foyer St-Joseph qui prévoit un déficit de Fr. 7'619.- pour un montant total des charges de Fr. 4'150'595.-. Ce budget comprend essentiellement Fr. 3'410'270.- de frais de personnel, charges sociales, charges annexes et prestations de tiers. Produits : Fr. 4'142'976.- dont Fr. 3'771'840.- en secteur médicalisé.

### **Rapport de la commission financière**

M. Jacques Pasquier, Président, procède à la lecture du rapport de la commission financière et conclut en proposant à l'assemblée d'approuver le budget 2011 du Foyer St-Joseph tel qu'il a été présenté.

### **Ouverture à la discussion**

Aucune remarque

### **Approbation**

Le budget 2011 du Foyer St-Joseph est approuvé à main levée, à raison de 78 oui et 2 abstention.

## **► 3. Budget communal 2011**

### **BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

M. le Syndic passe en revue les différents comptes de fonctionnement et apporte les commentaires principaux suivants :

#### **0. Administration : charges Fr. 451'147.- / produits Fr. 82'637.-**

*Assemblées, Conseil communal* : jetons du Conseil communal Fr. 4'000.- moins élevés qu'au budget 2010

*Administration générale* : Aurélie Grandjean a diminué son taux de travail de 85% à 77%, Carole Vulliamy de 100% à 80%

Au total, Carole Vulliamy à 80%, Aurélie Grandjean à 77%, Valérie Kolly à 40%, Nathalie Bovigny à 31%, soit 2.28 postes à plein temps pour 1360 habitants

#### **1. Ordre public : charges Fr. 67'144.- / produits Fr. 53'000.-**

*Protection juridique* : les charges consistent en factures que nous recevons pour les pupilles dont les ressources ne permettent pas de payer les frais de leur tuteur. Ces frais peuvent être refacturés par la commune le jour où les pupilles reviennent à meilleure fortune

*Police du feu* : la fusion des pompiers, dont la comptabilité est externe, équilibre les charges et produits

*Militaire* : participation au stand de tir

*Protection civile* : en charge, le versement au fond de réserve PC et (nouveau) à l'ORCOC ; en produit, les contributions de remplacement des abris PC

#### **2. Enseignement et formation : charges Fr. 1'546'967.- / produits Fr. 81'365.-**



*École enfantine* : participation aux dépenses cantonales (charges liées) augmentation de 75.5%

*Cycle scolaire obligatoire* : participation aux dépenses cantonales (charges liées), augmentation de 98.6% et les activités et fournitures scolaires

Les dépenses et recettes ne contiennent plus les frais des bus scolaires car elles sont directement présent en charge par le canton.

*Écoles spécialisées* : contribution pour les classes de développement, logopédie et psychologie (charges liées), augmentation de 51%

*Formation professionnelle* : participation aux dépenses cantonales et bourses scolaires

*Administration et bâtiments scolaires* : fournitures scolaires, achat et maintenance informatique

Des travaux d'entretien des bâtiments scolaires sont prévus pour un montant global de Fr. 27'000.-  
Les recettes sont constituées essentiellement des loyers des appartements des écoles.

### **3. Culte, culture et loisirs : charges Fr. 137'800.- / produits Fr. 6'468.-**

*Culture* : participation au Conservatoire liée au nombre d'élèves de la commune et dons aux sociétés

*Sport, piscine, centre sportif* : conciergerie, frais de fonctionnement et d'entretien

*Autres loisirs* : bibliothèque, passeports vacances.

### **4. Santé : charges Fr. 499'049.- / produits Fr. 25'000.-**

*Santé* : il est constitué essentiellement de charges liées c'est-à-dire des participations de la commune à des dépenses cantonales facturées selon une clé de répartition

*Hôpitaux* : il s'agit des frais d'investissement de l'Hôpital de la Gruyère pour Fr. 45'436.-, les frais de fonctionnement étant pris en charge par le Canton. Un montant de Fr. 14'607.- concerne la part aux ambulances du district

*Homes* : contribution de la commune pour les citoyens résidant dans les homes (St-Joseph et autres) et charges liées pour les soins spéciaux, augmentation de 63.7%

*Soins ambulatoires* : soins à domicile, puériculture (uniquement charges liées)

*Prophylaxie* : lutte contre les poux

*Service médical des écoles* : service dentaire scolaire (remboursé) et subventions aux soins dentaires selon le règlement communal.

### **5. Affaires sociales : charges Fr. 499'529.- / produits Fr. 2'075.-**

Les dépenses relatives à la petite enfance sont proportionnelles au nombre d'enfants de la commune confiés à ces structures d'accueil.

*Invalidité* : charges liées cantonales, augmentation de 62.3%

*Homes* : déficit prévu pour le Foyer St-Joseph Fr. 7'619.-

*Assistance* : charges liées cantonales, concerne essentiellement la participation de la commune aux Services sociaux de la Gruyère et le Fonds cantonal pour l'emploi, augmentation de 29.9%

### **6. Transports et communications : charges Fr. 388'297.- / produits Fr. 59'134.-**

*Déneigement* : Fr. 60'000.-

*Entretien des routes* : Fr. 25'000.-

*Autres* : frais d'éclairage public, salaire et prestations sociales de l'employé de l'édilité

*Produits* : imputations internes pour utilisation de l'employé de l'édilité dans d'autres dicastères

### **7. Environnement : charges Fr. 577'567.- / produits Fr. 503'767.-**

Conformément à la loi, les recettes doivent couvrir les dépenses pour l'approvisionnement en eau, la protection des eaux et les ordures ménagères. En cas de bénéfice, celui-ci est attribué à la réserve.

*Ordures ménagères* : De manière générale, on constate une augmentation des déchets (urbains et déchetterie), d'où augmentation des charges et des produits

Le taux de couverture par les taxes est de 82.6%

*Aménagement du territoire* : essentiellement participation à l'ARG pour Fr. 39'318.-.

### **8. Economie : charges Fr. 7'380.- / produits Fr. 6'400.-**

*Agriculture* : paiement et remboursement des diminutions aires agricoles



*Forêts* : la part au bénéfice 2011 du Triage forestier est prévue à hauteur de Fr. 6'400.-

*Tourisme* : Cotisation ATG (association touristique de la Gruyère)

*Scierie* : pas de produit en 2011. La scierie n'est pas louée pour le moment

## **9. Finances et impôts : charges Fr. 321'783.- / produits Fr. 3'615'438.-**

*Personnes physiques* : Fr. 2'165'000.-

*Personnes morales* : Fr. 106'000.-

*Contribution immobilière* : Fr. 150'000.-

*Impôts sur les véhicules* : Fr. 127'000.-

Solde = divers impôts (gains immobiliers, mutations, successions, donations, etc.)

*Gérance fortunes et dettes* : charges : Intérêts et amortissements obligatoires pour Fr. 186'861.- et charges et entretiens des immeubles de la commune pour Fr. 73'990.-

produits : imputations internes des intérêts et amortissements pour Fr. 216'561.-, loyers et produits des immeubles pour Fr. 215'180.- (loyer de la poste en moins) et parchets communaux pour Fr. 65'350.-

*Postes non ventilables* : charges : charges non affectées de Fr. 30'000.-

produits : recette extraordinaire pour la 2<sup>e</sup> année d'école enfantine de Fr. 51'000.-

Pour conclure, le budget de fonctionnement 2011 prévoit un déficit de Fr. 61'379.- pour un montant total des charges de Fr. 4'496'664.-.

### **Rapport de la commission financière**

M. Jacques Pasquier, Président, procède à la lecture du rapport de la commission financière et conclut en proposant à l'assemblée d'approuver le budget de fonctionnement 2011 tel qu'il a été présenté.

### **Ouverture à la discussion**

**André Descloux** : qui est-ce qui déneige les routes à Maules car le travail est très bien fait

**Guy Savary** : le responsable du déneigement sur la commune est Nicolas Bussard de Grangettes

### **Approbation du budget de fonctionnement**

Le budget de fonctionnement 2011 est approuvé à main levée, à raison de 79 oui et - abstention.

## **BUDGET D'INVESTISSEMENT 2011**

### **0. Administration générale**

Fr. 180'000.- : le Conseil communal propose de déplacer l'administration communale, pour les raisons suivantes :

- introduction de la 2<sup>ème</sup> enfantine en 2013
- libération des locaux pompiers et de la poste
- accès pour les personnes à mobilité réduite
- archives sur place

Le projet de la nouvelle administration est présenté à l'assemblée

### **6. Transports et communications**

Fr. 130'000.- pour l'entretien annuel du réseau routier

En 2011, il est prévu la réfection de la route de Pra-Mori à Sâles, d'un tronçon de l'Ancienne-Ecole à Sâles et du tapis de la Route du Pâquier à Maules

### **7. Environnement**

*Plan d'aménagement* :

- VDSL, l'investissement a déjà été voté mais le solde de Fr. 133'000.- est reporté

- PAL, qui doit être modifié suite à la nouvelle LATeC 2010, pour 10'000.-

- Mise en route du SIT, service informatique du territoire (mise sur informatique du PGEE et des services) pour 7'500.-



## 8. Economie

*Transformation de la scierie* : Fr. 385'000.- report de l'investissement déjà voté mais pas encore utilisé.

Pour conclure, le budget d'investissement 2011 se solde avec un excédent de charges de Fr. 842'900.-, dont Fr. 327'500.- de nouveaux investissements

### **Rapport de la commission financière**

M. Jacques Pasquier, Président, procède à la lecture du rapport de la commission financière et conclut en proposant à l'assemblée d'approuver le budget d'investissement 2011 tel qu'il a été présenté.

### **Ouverture à la discussion**

**Sébastien Frossard** : à quoi va servir le local de l'ancienne poste à Romanens ?

**Jean-Marc Piguet** : il y restera les archives à long terme

### **Approbation du budget d'investissement**

Le budget d'investissement 2011 est approuvé à main levée, à raison de 79 oui et 1 abstention.

## ► 4. Plan financier 2010 - 2014

Le Conseil communal présente le second plan financier de la commune. Il sera réactualisé chaque fois que nécessaire, mais au moins une fois par année.

Ce plan financier ne doit pas être approuvé par l'assemblée communale, mais est présenté pour information.

Présentation de Nicolas Hassler :

L'analyse des charges a été faite sur la base des derniers 5 exercices bouclés, soit 2005 à 2009 et la nouvelle péréquation financière 2011 a été prise en compte.

### **Investissements votés le 15.12.2009**

- Informatique des écoles CHF 60'000.-
- Entretien des routes CHF 80'000.-
- Réfection de la scierie CHF 400'000.-

### **Investissement voté le 20.04.2010**

- VDSL CHF 266'000.-

### **Investissements votés aujourd'hui**

- Entretien des routes CHF 130'000.-
- Plan d'aménagement CHF 150'500.-
- Déménagement administration CHF 180'000.-

### **Investissements à voter**

- Installation de Robidog CHF 10'000.-
- Aménagement des écoles CHF 100'000.-
- Entretien des routes CHF 290'000.-
- Nouvelle déchetterie CHF 350'000.-
- Salle polyvalente CHF 3'500'000.-

Marge nette d'autofinancement prévisionnelle jusqu'en 2014 :

2010	CHF 33'000.-
2011	CHF -17'000.-
2012	CHF -70'400.-
2013	CHF -127'400.-
2014	CHF -188'300.-

Même en cas de non investissement, la tendance est forcément négative.



En introduisant les investissements, les effets s'accroissent :

2010	CHF	33'000.-
2011	CHF	-17'000.-
2012	CHF	-103'000.-
2013	CHF	-160'400.-
2014	CHF	-337'300.-

Intégration des charges liées aux investissements :

En l'état actuel, on constate que l'intégration du programme d'investissements 2010-2014 dans le budget de fonctionnement fait apparaître un manquement d'autofinancement dès 2011, ceci est confirmé par notre budget 2011 qui ne s'équilibre pas.

Pas de panique pour le moment, le Conseil communal préfère attendre et voir l'évolution sur la base des prochains comptes effectifs, soit 2010.

Le but est d'éloigner ces insuffisances d'autofinancement en ayant connaissance de chiffres réels et non pas de budget. Cette tendance devra être confirmée et le cas échéant, des mesures devront être prises afin d'équilibrer les comptes en question.

Le Conseil communal fait et va faire son nécessaire pour préserver cette situation !

## ► 5. Nouveau règlement de l'épuration

Comme annoncé en début d'assemblée, ce point est retiré de l'ordre du jour.

## ► 6. Nouveaux citoyens

24 nouveaux citoyens sont nés en 1992. 5 d'entre eux se sont excusés pour leur première assemblée.

Le Syndic leur souhaite la bienvenue dans le monde politique et les félicite de leur présence. Pour l'occasion, le Conseil leur remet à chacun la trilogie de la Suisse illustrée par Mix et Remix.

## ► 8. Divers

### Elections 2011

Le Syndic informe l'assemblée que 5 membres du Conseil se représentent pour les élections en 2011. Mme Sylvie Oberson et M. Samuel Menoud ne se représenteront pas pour une nouvelle législature. Le dépôt de listes est fixé au 7 février 2011 à midi, le premier tour aura lieu le 20 mars 2011.

### RER

Le Syndic informe l'assemblée que le Conseil communal a pris la décision de lever l'opposition faite auprès de l'office fédéral des transports. Malgré la suppression de l'arrêt du train en gare de Sâles, la commune a obtenu les avantages suivants : desserte par un bus TPF dans les 4 villages, installation d'abris pour les arrêts par les TPF.

Les nouveaux horaires pour juillet 2011 sont présentés à l'assemblée.

#### **La parole est donnée à l'assemblée**

**Jean-Claude Savary** : le bus ne respecte pas les horaires et les correspondances ne pourront pas être assurées. Les personnes qui vont travailler sur Berne ne pourront pas prendre le train à cause du retard des bus.

**Jean-Marc Piguet** : il y aura 2 trains par heure à Romont, si les personnes manquent le premier, il y aura le passage d'un autre train 30 minutes après.

**Jean-Claude Savary** : une annonce est parue dans le bulletin communal pour les billets CFF que l'on trouve dans d'autres communes. Lorsque nous nous présentons dans une autre commune pour acheter un billet, nous sommes mal accueillis.

**Jean-Marc Piguet** : c'est une entente entre les communes, toutes personnes a le droit d'aller chercher un billet CFF dans une autre commune.



**Jean-Claude Donzallaz** : pourquoi la route qui va en direction de la forêt à Maules « Au Publio » est-elle déneigée alors qu'il n'y a aucun trafic ? Cette route pourrait servir de piste de luge si elle n'était pas déblayée. En ce moment, elle est verglacée suite au passage du chasse-neige.

**Guy Savary** : j'ai donné l'ordre au nouveau déneigeur de ne pas passer le chasse-neige tant que le triage forestier n'a pas besoin d'accéder à la forêt. Par contre, s'il neige beaucoup durant plusieurs jours, le déneigement doit être suivi car sinon le chasse-neige ne peut pas passer.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic clôt cette assemblée communale et invite les personnes présentes à partager le traditionnel verre de l'amitié.

Au nom du Conseil communal

La secrétaire adjointe

Le Syndic